

l'attention qu'elles méritent. Elles ne sont pas de nature à l'occuper longtemps, et nous aurons ainsi plus de loisirs pour étudier des questions qui, dans l'état actuel des choses, sont en réalité aussi importantes que la législation promise.

En ce pays comme en Angleterre on tend à laisser toute la législation importante entre les mains du ministère, et il est presque impossible pour un député, quels que soient son habileté, son zèle ou son énergie, de faire adopter de grandes mesures relatives aux intérêts généraux. Ce dernier soin, en Angleterre comme ici, est laissé au gouvernement, si bien qu'en Angleterre on dit que la tâche de l'opposition se borne principalement à faire un examen critique de l'administration des affaires. Un célèbre membre du parti libéral de ce pays a dit que, sous le système actuel, c'est la tâche la plus importante qui puisse être confiée aux membres du parlement.

L'Angleterre compte des siècles de législation, et elle a aujourd'hui en vigueur une masse de lois qui, sans avoir subi d'amendements depuis des années, lui permettent de prospérer. Il en est de même ici : nous avons reçu de l'Angleterre et de la France l'avantage de toute la législation de ces deux grands pays, et les affaires du Canada pourraient être administrées, ses progrès matériels ne seraient pas entravés si nous n'avions pas de législation nouvelle pendant plusieurs années,—tant sont grands les bienfaits que nous avons recueillis d'une longue série de lois mûrement élaborées et mises en opération avec succès.

Mais, pendant que nous nous occupons des affaires publiques, nous cherchons continuellement à savoir si le gouvernement a été sage ou non, prudent ou imprudent, s'il a bien ou mal administré les affaires du pays sur des questions à propos desquelles un pays éclairé surveille attentivement la conduite de ses représentants en parlement, à propos desquelles aussi il est du devoir de l'Opposition—devoir que l'Opposition en cette Chambre va remplir sans aucun esprit factieux, mais avec fermeté,—de passer la conduite de l'administration au crible de la critique, afin de voir ce qu'elle a fait pour les plus chers intérêts du pays.

Je puis dire avec l'honorable proposition que cette Chambre a appris avec plaisir que Son Excellence avait été très-heureuse de pouvoir visiter la population de la Colombie-Britannique et de se rendre compte du climat et des ressources de cette province. L'éloge que mon honorable ami a fait de Son Excellence exprime bien le sentiment général du pays envers cet homme illustre. Nous savons que la population jouit de tous les avantages que lui confère la constitution sous la gouverne de Son Excellence, et nous regrettons qu'il ne puisse pas toujours rester en fonctions. Nous serions heureux de voir Son Excellence demeurer au milieu de nous pendant bien des années, et nous regretterons le jour où il lui faudra partir nécessairement pour remplir d'autres fonctions publiques. Lorsque Son Excellence aura quitté notre sol, les renseignements qu'Elle a recueillis non-seulement dans la Colombie-Britannique, mais dans d'autres parties du pays, seront extrêmement utiles à tout le Canada. Je crois que Son Excellence s'intéressera à ce pays, même après son départ.

Le discours annonce qu'une nouvelle correspondance sera mise devant la Chambre sur la question en litige entre le gouvernement de Son Excellence et la Colombie-Britannique. J'ignore si cette correspondance renfermera les déclarations que Son Excellence a été avisé par ses ministres responsables de faire sur des matières politiques durant son séjour en cette province. Il est rumeur que certaines communications ont été transmises par ce pays, et je suppose qu'elles seront mises devant le Parlement de la manière et à l'époque ordinaires. Je dois dire, toutefois, que si les renseignements recueillis par Son Excellence nous sont utiles plus tard en Angleterre, ils nous auraient peut-être été d'une utilité plus immédiate, s'ils eussent été le fruit de la visite de quelques-uns de mes honorables amis de la droite à cette époque ou en d'autre temps. Je crois que quelques-uns de mes honorables amis, épuisés par leurs travaux dans les différents départements, ont été obligés de prendre des vacances durant l'été. Eh ! bien, s'ils avaient joint l'utile à l'agréable et s'ils s'étaient rendus à la Colombie-Britannique,